

FIDEA-FPL NANTES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 278.496 euros

**Siège Social : VERTOU (Loire-Atlantique)
7, Allée Alphonse Fillion**

RCS NANTES 871 800 546

3675
Déposé au Greffe
le 3 MAI 2005
sous le N° 2503675
RCS N° 000 1386

Copie certifiée conforme

Le Gérant





EXTRAIT DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le 25 mars, à 16 heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société FIDEA aux HERBIERS (Vendée) – 9, Rue de la Filandière – Lotissement du Rouet.

**LES ASSOCIES PRESENTS ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE,
SAVOIR :**

	<u>Présent</u>	<u>Absent</u>	<u>Représenté</u>
– Monsieur Bernard AMOSSE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☐	☐	☐
– Monsieur Michel BARBEREAU propriétaire de QUATRE CENT TRENTE CINQ PARTS, ci 435 parts	☒	☐	☐
– Monsieur Fabrice BRANGEON propriétaire de QUATRE CENT TRENTE CINQ PARTS, ci 435 parts	☐	☐	☐
– Monsieur Paul DALON propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
– Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
– FIDEA propriétaire de SEPT MILLE DEUX CENT VINGT CINQ PARTS, ci 7.225 parts	☒	☐	☐

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| <p>– FPL AUDIT CONSEIL
propriétaire de NEUF MILLE TROIS
CENT SIX PARTS,
ci 9.306 parts</p> | ☐ | ☐ | ☒ |
| <p>– Monsieur Benoît LEGENDRE
propriétaire de UNE PART,
ci 1 part</p> | ☐ | ☐ | ☐ |
| <p>– Monsieur Rémy POUPIN
propriétaire de UNE PART,
ci 1 part</p> | ☐ | ☐ | ☐ |

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004 et approbation des comptes dudit exercice ;
- Quitus à donner à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;
- Constatation de la démission d'un co-gérant ;
- Formalités de publicité.

L'Assemblée, réunissant les associés possédant **16.969** parts sociales sur les 17.406 parts formant le capital social, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Michel BARBEREAU, co-gérant de la société, préside la séance.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi et les règlements.

Il lui est donné acte de ces déclarations.

Puis, le co-gérant susnommé donne lecture du bilan, du compte de résultat, de l'annexe ainsi que de son rapport de gestion sur l'exercice écoulé, et de celui ayant trait aux conventions.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Olivier CHARRIER de ses fonctions de co-gérant à compter du 28 février 2005 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*



Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés présents.